



Union Nationale des
Accompagnateurs en Montagne

Assemblée Générale du 26 novembre 2016

RAPPORT MORAL

Chères et chers collègues,

Je remercie celles et ceux qui ont répondu à notre invitation pour participer à l'Assemblée Générale de cette année. Par votre présence ou par l'envoi de votre pouvoir vous témoignez de l'intérêt que vous portez aux actions entreprises pour défendre les valeurs des Accompagnateurs en Montagne.

Avant de développer ce rapport, j'ai une pensée particulière pour Jean Jacques MERLE qui a disparu cette année, il faisait partie des aînés de notre profession, son expérience et sa sagesse l'avaient naturellement conduit à œuvrer au sein de la commission de déontologie du SNAM depuis sa création. Il me paraît également important de souligner qu'il a choisi d'adhérer à l'UNAM dès la première année.

.....

Pour mémoire, c'est le travail de la commission de déontologie du SNAM qui avait mis à jour (rapport de 27 pages sur la période d'octobre 2012 à mars 2013) une part des dérives du bureau exécutif du SNAM dont des faits d'harcèlement du personnel, de détournement d'argent, d'occultation des bilans, etc..

A la connaissance de ces faits, l'attitude du comité directeur fut déconcertante car au lieu de redresser la barre en vérifiant les agissements des membres du Bureau exécutif du SNAM, ils firent l'inverse de ce que l'on était en droit d'attendre de nos élus, ils dissimulèrent volontairement aux adhérents le compte-tenu de ce rapport. Ceci provoqua l'indignation de bon nombre d'Accompagnateurs en Montagne qui fondèrent l'UNAM.

L'UNAM est né pour ne plus cautionner ces pratiques mais aussi pour revenir aux fondamentaux, c'est à dire défendre les intérêts des Accompagnateurs en Montagne, promouvoir notre profession, faciliter la communication et soutenir pour la commercialisation des produits des accompagnateurs en montagne.

Un autre principe est l'engagement bénévole en acceptant aussi ses contraintes, car le temps donné pour l'action syndicale se fait au détriment d'autres activités que l'on peut réaliser pour soi, c'est un choix qui n'est pas toujours aisé.

L'an passé je vous disais que certaines actions étaient chronophages, cela est toujours le cas ; nos moyens financiers (nous sommes 200 adhérents) ont pour conséquence que le montant des fonds dont nous disposons sont limités et ne permettent pas d'envisager à court terme des actions plus onéreuses.

Donc si nous pouvons être un peu plus nombreux à nous investir, certains dossiers avanceront encore plus vite.

Si nous avons amélioré notre méthode de travail par le développement d'outils spécifiques ; ce qui assure le succès de cette méthode est avant tout la personne référente qui prendra en charge le dossier.

Ceci étant dit, nous ne sommes pas restés inactifs durant l'année écoulée. Pour mémoire, je vous cite les points de la note d'orientation que nous vous avons présentée lors de notre dernière Assemblée générale :

- Veiller au respect des textes de lois qui régissent notre profession,
- Défendre nos prérogatives dans un environnement de plus en plus complexe,
- Promouvoir notre métier,
- Structurer la lisibilité des produits et des personnes pour les accompagnateurs en montagne,
- Favoriser par tous les moyens possibles le développement de l'activité économique de nos adhérents.

Nous reviendrons dans le détail pour chacun de ces points dans le bilan d'activités et nous sommes allés bien au delà de ces missions comme vous pourrez le constater.

Quel devrait être le sens d'un engagement syndical ?

En Septembre 2014 Joël ROUX faisait paraître tambour battant un article dans le Dauphiné-libéré pour relater le fait qu'il avait porté plainte contre x pour vol, annonçant un trou de 400 000€ au passage dans les caisses du SNAM.

Évidemment la police a enquêté et le procureur a ordonné. Quelles sont les conséquences directes de leurs agissements ?

- Didier TRISTANT, président du SNAM a été retenu dans les locaux de la police en septembre 2015 pour une affaire de faux, usage de faux et escroquerie, (détournement de subventions en PACA).
- Cette année, c'est la mise en garde à vue en Mars 2016 de Joël ROUX Trésorier du SNAM pour falsification de chèques, dans une autre affaire....

Cela se passe de commentaires, la justice travaille et la vérité finira par s'imposer à tous mais cela prend du temps...

Depuis la première rencontre avec les représentants du ministère, la position officielle des instances de l'Etat est « devenez représentatif », en d'autres termes devenez les plus nombreux. Face à notre détermination (en fournissant tout de même des preuves irréfutables) le Ministre des sports, Patrick KANNER a fini par ordonner de faire mener une enquête, nous savons que ce travail est achevé et nous avons demandé à avoir accès à ce rapport.

Dans ce contexte, l'absence de représentant des professionnels auprès des services de l'État laisse quelques zones trouble pour la mise en œuvre du D.E. deux exemples :

- En septembre un stage UF Fondamentaux techniques et pédagogiques fut organisé par le Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne (CNSNMM). Fin septembre des stagiaires nous ont contacté pour trouver des conseillers de stage et faire le stage en situation estival avant l'hiver, afin de s'inscrire pour UF Moyenne montagne enneigée ou Moyenne montagne tropicale et équatoriale toujours organisée par le CNSNMM...

On peut objectivement se poser la question sur la pertinence d'obliger les stagiaires à effectuer leur stage estival en automne !

- Le calendrier pour les UF Moyenne montagne enneigée ne propose des stages que durant les vacances de février, ce qui est un barrage pour les stagiaires travaillant en station avec une activité saisonnière.

Quelle est la cohérence d'imposer un tel calendrier aux stagiaires qui devront choisir entre un emploi saisonnier ou le stage ?

Je pense que nous devons tous nous mobiliser, trop souvent nous sommes révoltés par des situations qui bafouent l'intérêt de tous au profit de quelque uns .

Aujourd'hui nous pouvons agir facilement auprès de nos collègues, ceux que vous connaissez personnellement pour qu'ils comprennent l'intérêt d'être fédérés au sein de l'UNAM.

La plupart était encore convaincu que les membres du bureau exécutif du SNAM ne pouvaient pas les avoir trompé à ce point....Pourtant les faits sont là, tout cela n'est plus qu'une affaire de temps, certes, mais un temps qui crée de profondes blessures.

Depuis deux ans nous constatons que sur l'ensemble des professionnels de la montagne, les intérêts des Accompagnateurs en Montagne sont les seuls qui régressent, le passage du B.E au D.E n'a jamais été négocié pour nous, la preuve :

- ➡ Les Guides l'ont d'office.
- ➡ Les moniteurs de ski ont le D.E quand ils font leur recyclage, de plus ils ont acquis de nouvelles prérogatives telles que la randonnée sans raquettes pour l'hiver, et demain pourquoi pas sans neige ?

Les dégâts sont considérables pour notre profession mais pas irréversibles.

Notre effectif va croissant mais tant que nous serons moins nombreux que les adhérents du SNAM, cela pénalisera l'ensemble de la profession, et arrange à l'évidence bon nombre d'interlocuteurs que les « représentants officiels », c'est à dire les élus du SNAM soient plus préoccupés par leurs affaires judiciaires que par défendre l'intérêt collectif de la profession.

Si nous réussissons dans les semaines qui suivent notre A.G à rassembler nos collègues encore au SNAM en 2016 pour nous unir à nouveau sous une bannière commune.

Si chacun de nous, réussissait à convaincre ne serait-ce que cinq collègues, plus aucune porte d'institution ne pourra rester close à notre corporation et nul ne pourra ignorer nos revendications qui sont légitimes.

Si vous avez besoin d'éléments factuels, pour convaincre les collègues qui douteraient encore, nous en avons à disposition.

Ensemble, avec tous les Accompagnateurs en Montagne, agissons pour que nous puissions reprendre la place dans le monde de la montagne que nous n'aurions jamais dû perdre.

Pour nous tous, je compte sur vous !

Pour le comité directeur, Patrick SCHLATTER.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick Schlatter', written in a cursive style.